

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation

02/11/2022

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2022-56

Demande de subvention au
titre de la Dotation de
Solidarité Rurale auprès du
Conseil Départemental

Déposé en ligne le 17/11/2022

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de novembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOUE Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin,

Mme Martine JOLY-LAVRIEUX a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la commune peut obtenir une subvention au titre de la DSR (dotation de solidarité rurale) auprès des services du Conseil Départemental pour le projet suivant :

- Travaux à l'école : remplacement de la chaudière à fioul existante par une chaudière gaz – achats de jeux pour les enfants de l'école – remplacement des stores extérieurs existants

Les devis estimatifs pour ces travaux sont de :

- Pour le remplacement de la chaudière : 29 010.48 € HT soit 34 812.58 € TTC
- Pour le remplacement des stores extérieurs : 6 833.06 € HT soit 8 199.67 € TTC
- Pour l'achat de jeux pour les enfants : 1 123.08 € HT soit 1 347.70 € TTC

Soit un total estimatif de 36 966.62 € HT soit 44 359.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 10 voix pour, les membres présents,

DECIDENT :

- ➤ d'autoriser Madame le Maire à inscrire ces projets : Travaux à l'école : remplacement de la chaudière à fioul existante par une chaudière gaz – achats de jeux pour les enfants de l'école – remplacement des stores extérieurs existants

➤ de demander auprès des services du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au taux le plus fort pour la réalisation de ce projet au titre de la DSR ou de la DSIL 2023.

➤ d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine